

COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL

Ne laissons pas remettre en cause la neutralité du sport !

Depuis plusieurs semaines, l'association Alliance citoyenne, après avoir mené des actions pour le port du burqini à la piscine de Grenoble ou le voile islamique dans une salle de sport lyonnaise, s'attaque aux clubs de football.

Cette association, instrument de la propagande politico-religieuse de l'islamisme, cherche à imposer dans le domaine du sport des règles religieuses et sexistes relevant d'un prosélytisme fondamentaliste. Dans les pays où ces règles sont en vigueur, l'apartheid sexuel imposé aux femmes est l'instrument de leur soumission aux hommes.

Face à cette offensive séparatiste, nous regrettons la confusion entretenue par des déclarations ministérielles contradictoires, de même que le soutien de sportifs de haut niveau, et demandons le vote d'une mesure législative susceptible d'assurer la neutralité dans la pratique du sport.

Depuis plus d'un siècle, la **Charte olympique** préside aux principes du sport. Sa règle 50.2, n'autorise « **aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale dans un lieu, site ou autre emplacement olympique** ». Le sport ne doit pas servir de tremplin médiatique pour la promotion de convictions, d'opinions religieuses ou politiques. C'est la neutralité qui assure l'égalité entre tous les sportifs –hommes ou femmes.

Ainsi, la Fédération française de Football (FFF) interdit (art. 1^{er} de ses statuts) le port de signes religieux, politiques et syndicaux à l'occasion des compétitions et manifestations de ce sport. Rappelons que la FFF est fédération délégataire de service public, donc astreinte au principe de laïcité, et légalement signataire du contrat d'engagement républicain, qui exclut « tout acte de prosélytisme abusif ». C'est le voile en tant que signe religieux qui est interdit dans les compétitions de football, pas les femmes.

Les « hidjabeuses » contestent aujourd'hui devant le Conseil d'Etat la stricte application de la Charte olympique par la FFF. Dans ces conditions, les Pouvoirs doivent sans attendre légiférer pour permettre aux fédérations sportives nationales de garantir la neutralité religieuse et politique du sport, ainsi qu'apporter leur soutien aux sportives qui refusent les pressions prosélytes.

Permettre le port du voile dans les fédérations et clubs sportifs, c'est abandonner toutes celles qui, hier comme aujourd'hui, se battent, parfois au péril de leur vie, pour l'égalité et l'émancipation contre les pressions religieuses, familiales et sociales. C'est renoncer à la fonction émancipatrice et égalitaire du sport.

Fait à paris, le 16 mars 2022

LES ASSOCIATIONS SIGNATAIRES

Agir pour la Laïcité et les valeurs républicaines		Grande Loge des Cultures de la Spiritualité	
Association des libres penseurs de France (A.D.L.P.F)		Grande Loge Mixte Universelle	
Association Européenne de la Pensée Libre (AEPL)		Grand Orient de France	
Association Laïcité Liberté		Laïcité et Féminisme	
C.A.E.D.E.L. Mouvement Europe et Laïcité		LICRA	
Cercle Ferdinand Buisson		Libres Mariannes	
Le chevalier de la Barre		La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF)	
Comité 1905 Auvergne Rhône Alpes		Lumières Laïques Cercle Maurice Allard	
Comité 1905 de l'Ain		Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A)	
Comité 1905 PACA		Observatoire de la Laïcité de Saint Denis (O.L.S.D)	
Comité Laïcité République		Observatoire International de la Laïcité	
Conseil National des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L)		Union des Familles Laïques (U.F.A.L)	
EGALE		Regards de Femmes	
Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN)		#Reseau1905	
Femmes Contre les Intégrismes		Vigilance Collèges Lycées	